

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

En date 30 Janvier 24.

Ordre du jour initial :

- Désignation du secrétaire administratif et du secrétaire adjoint (parent ou personnel)
- Approbation du compte-rendu du C.ET. du 9 novembre 2023
- Approbation du calendrier scolaire 2024-2025 Proposé par le conseil du second degré
- Approbation du PROZAP football primaire
- Approbation du PROZAP football collège
- Approbation du voyage scolaire des classes de CE1-CE2
- Approbation du voyage scolaire des classes de CM1-CM2
- Approbation du voyage scolaire de la classe de sixième
- Approbation du voyage scolaire de la classe de troisième
- Approbation du voyage scolaire de la classe de seconde
- Approbation séjour New York 2024-2025 élèves de première et terminale BFI
- Questions diverses

Ouverture de séance : 15h42

Madame la Provisure souhaite la bienvenue à tous les membres et les remercie de leur présence.

Vérification du quorum : Le quorum est atteint avec 13 personnes votantes présentes en début de séance (et 17 présents), le conseil d'établissement peut siéger.

Désignation du secrétaire administratif et du secrétaire adjoint de séance :

Secrétaire administratif

Mme BURGUBURU assure le secrétariat de séance.

Secrétaire adjoint

Mr LECLERC assure le secrétariat adjoint de séance.

Point 1 : Approbation du compte-rendu du C.ET. du 9 novembre 2023

Avant soumission au vote du compte-rendu de la réunion du 9 novembre 2023, Madame Bellan-Payrault indique que la réponse faite à la question 3 des parents sur la thématique de la cantine n'est pas acceptable compte tenu de la température ambiante.

Madame Baud indique qu'il s'agit toutefois de sa réponse au regard de la formulation de la question.

Madame Bellan-Payrault indique qu'une autre question sur cette thématique sera posée.

Le compte rendu est alors soumis à approbation.

N°	Objet du vote	Nb votants	Pour	Contre	ABST
1	Adoption du compte rendu du C.E.T du 9 novembre 2023..	13	13	0	0

Approbation de l'ordre du jour :

Suite à la remarque formulée au point précédent, l'ordre du jour est amendé comme suit avant soumission au vote :

- 1- Approbation du compte-rendu du C.ET. du 9 novembre 2023
- 2- Approbation du calendrier scolaire 2024-2025 Proposé par le conseil du second degré
- 3- Approbation du PROZAP football primaire
- 4- Approbation du PROZAP football collège
- 5- Approbation du voyage scolaire des classes de CE1-CE2
- 6- Approbation du voyage scolaire des classes de CM1-CM2

- 7- Approbation du voyage scolaire de la classe de sixième
- 8- Approbation du voyage scolaire de la classe de troisième
- 9- Approbation du voyage scolaire de la classe de seconde
- 10- Approbation séjour New York 2024-2025 élèves de première et terminale BFI
- 11- Questions diverses incluant la problématique des lunch box qui doivent rester à température ambiante

L'ordre du jour est soumis pour approbation

N°	Objet du vote	Nb votants	Pour	Contre	ABST
2	Approbation de l'ordre du jour	13	13		

Point 2 : Approbation du calendrier scolaire 2024-2025 proposé par le conseil du second degré

L'élaboration du calendrier scolaire pour l'année 2024-2025 a fait l'objet d'un travail avec le conseil du 2nd degré auquel ont été conviés des représentants du 1^{er} degré, du CVC et du CVL.

Les différentes contraintes et réglementations auxquelles le calendrier doit se conformer ont été présentées aux participants. Puis 2 propositions ont été discutées avec les communautés concernées. Des précisions ont été apportées sur la flexibilité possible pour la date de la pré-rentrée des enseignants ouvrant la voie à de nouvelles propositions, tout en prenant en compte le souhait des élèves de n'avoir pas moins de 2 semaines à chaque période de vacances.

Il en découle le calendrier envoyé et soumis au vote des membres du CET.

Le calendrier proposé s'étale sur 36 semaines et vise à avoir un équilibre entre les différentes périodes de classe avec une alternance de 7 semaines de classe puis 2 semaines de vacances, à l'exception de la dernière période qui sera de 8 semaines avant la fin des classes qui interviendra le 4 juillet 2025.

La rentrée des élèves sera le 2 septembre 2024 pour toutes les classes.

7 jours fériés philippins sont inclus dans le calendrier scolaire.

Il est précisé que les jours fériés figurant en rouge correspondent à des jours qui, au regard de la législation locale, engendreraient une majoration de salaire de 100 % pour le personnel concerné si ce jour-là était travaillé. Ceux en orange engendreraient une majoration de 30 %.

Concernant l'année scolaire en cours, Madame Baud indique que le vendredi 9 février 2023, décrété tout récemment férié par le Président des Philippines, sera une journée travaillée.

Une position différente pourrait être tenue par l'école si le Président venait à décréter le lundi 8 avril férié, en plus des 9 et 10 déjà déclarés fériés, en raison du risque important d'absentéisme ce jour-là.

Madame Baud précise qu'à l'occasion de la période des vacances de Noël, elle a déploré un absentéisme d'environ 20 %. De même, en ce qui concerne la journée du samedi 2 décembre qui visait pourtant à permettre aux élèves de rallonger les vacances de Noël.

Elle ne souhaite donc plus reconduire de tels dispositifs.

Pour le secondaire et dans la mesure du possible, les cours prévus le samedi 15 juin seront anticipés sur les semaines précédentes pour éviter un tel absentéisme le samedi.

Aucun commentaire complémentaire n'étant formulé, le calendrier scolaire proposé pour l'année 2024-2025 et soumis au vote.

N°	Objet du vote	Nb votants	Pour	Contre	ABST
3	Approbation du calendrier scolaire 2024-2025	13	13	0	0

En préambule à la présentation des différents projets, Madame Baud explique qu'elle a souhaité anticiper le plus possible la demande d'approbation des membres du Conseil d'Etablissement en raison de la date de la réunion du prochain CET (juin 2024) et du coût que représentent de tels projets pour les familles et donc la nécessité pour elles de pouvoir anticiper.

Madame Baud précise que les projets « PROZAP » ne concernent que quelques élèves et que la caisse de solidarité ne peut être sollicitée à cette occasion. Il n'en n'est pas de même pour les projets de classe où l'objectif est de permettre à tous les élèves de participer. Toutefois, il n'est pas possible

de demander un financement pour la totalité du séjour organisé. En revanche, des échelonnements de règlement de facture sont possibles.

Il est rappelé que la caisse de solidarité peut être alimentée lors de l'inscription au LFM, ou toute l'année pour les parents et organismes qui souhaiteraient faire des dons.

Un calendrier des différents projets est présenté afin d'avoir une vision globale des dates et des classes concernées.

Le projet basket du 8 au 12 mars a déjà été voté lors du dernier CET de même que celui relatif aux jeux d'Asie de fin mars.

Madame Baud rappelle enfin que lors de ces séjours scolaires, les enseignants sont 24h/24 avec les élèves sans rémunération complémentaire lorsque le voyage se déroule sur les jours de classe. Il n'en n'est pas de même pour les séjours ayant lieu le week-end.

Le coût des accompagnateurs est financé par l'établissement, étant entendu que le coût indiqué ne comprend pas le coût des remplaçants.

Point 3 : Approbation du PROZAP football primaire

Le projet est présenté aux participants. Comme généralement pour les Prozap, le programme inclus une ouverture à la culture et l'environnement local.

Il y aura 2 accompagnateurs (nombre maximum autorisé par les sites d'accueil). Il s'agit des 2 enseignants animant les activités parascolaires couvertes par ce prozap. Ils seront remplacés pendant leur absence.

Le coût présenté est élevé pour un séjour de 4 jours et 3 nuitées en raison des difficultés d'accès du lieu de l'évènement. L'objectif est de réduire le coût annoncé en réservant rapidement les billets d'avion.

Il s'agit d'un prix maximal par élève hors frais qui pourraient être spécifiques à la situation de chaque élève, tel que des frais de visa ou d'exit clearance selon la nationalité des élèves.

Un parent indique que, lors du Prozap à Singapour, le prix payé par les familles à l'école était censé couvrir tous les repas, ce qui n'a pas été le cas puisqu'elles ont dû payer un repas supplémentaire.

Il est répondu qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle liée à l'heure d'arrivée par rapport au planning de la compétition.

Il est suggéré d'ajouter un montant forfaitaire d'environ 10 Euros lors de la facturation pour couvrir ce type de situation mais ce point n'est pas tranché.

Monsieur Vallée demande s'il ne serait pas possible de négocier des tarifs avec Philippines airlines comme le font certaines entreprises.

Monsieur Stoffel indique que ce point a déjà été étudié mais qu'il n'a pu aboutir car l'école ne pouvait garantir un volume suffisamment important d'achat de billets.

Madame Bellan-Payrault reconnaît l'intérêt des parents pour ces projets mais souligne que les familles considèrent que le coût est trop élevé. Elle demande donc que les parents des élèves concernés par le projet puissent donner leur avis d'autant que des familles peuvent être concernées par plusieurs voyages scolaires ce qui représente un coût important pour elles.

Madame Baud précise que pour des projets de type Prozap, une demande de pré-accord a déjà été envoyée aux parents.

Madame Juarez ajoute que les familles qui inscrivent leurs enfants à des activités parascolaires sont normalement conscientes que leurs enfants sont susceptibles de partir pour des compétitions.

Le projet est soumis au vote.

N°	Objet du vote	Nb votants	Pour	Contre	ABST
4	Approbation du prozap foot primaire Thaïlande	13	13	0	0

Point 4 : Approbation du PROZAP football Collège

Le projet est présenté aux participants. Il concerne au maximum 18 élèves du CM2 à la 2nd en fonction des années de naissance des élèves et aura lieu à Hanoi. Il représente un budget moins élevé que le Prozap foot pour le primaire.

L'accompagnateur sera Monsieur Djelloul-Tahar qui s'occupe des activités UNSS foot ainsi qu'un autre accompagnateur qui doit encore être identifié.

Il y aura un remplacement partiel de l'enseignant car les activités du mercredi sont celles de l'UNSS qui sont remplacées par la compétition et Monsieur Djelloul-Tahar n'a pas de cours le jeudi. Il est probable que Monsieur Louvat assure le remplacement sur la journée du vendredi ainsi qu'on essaye de le faire lorsque Monsieur Djelloul-Tahar est absent.

Une discussion s'en suit sur le nombre de sorties que pourrait accompagner un enseignant sur une même année scolaire, Monsieur Djelloul-Tahar ayant déjà accompagné plusieurs sorties.

Des parents souhaiteraient limiter le nombre de sortie à une par an et par enseignant lorsque d'autres reconnaissent la difficulté d'une telle contrainte au regard du nombre d'enseignant dans certaines disciplines et soulignent qu'accompagner une sortie scolaire signifie d'avoir la responsabilité des élèves 24h/24 : cela peut représenter une charge mentale importante en cas de problème survenant sur place, en plus de la fatigue occasionnée.

Madame Baud indique que si cela devait être le cas, des tas de projets ne pourraient pas être mis en place.

Madame Baguet indique que, par le passé, le CPE accompagnait des voyages scolaires.

Monsieur Besombe explique qu'il pourrait accompagner un tel voyage, mais le prozap se déroulant dans le cadre de l'UNSS, la présence de Monsieur Djelloul-Tahar est obligatoire.

Le projet est soumis au vote.

N°	Objet du vote	Nb votants	Pour	Contre	ABST
5	Approbation du prozap foot Collège à Hanoi	13	13	0	0

Point 5 : Approbation du voyage scolaire des classes de CE1-CE2

Le projet est présenté aux participants. L'objectif du projet est d'aller à la rencontre de l'environnement et de sensibiliser les élèves à la fragilité des écosystèmes. Le programme inclut de nombreuses activités variées. L'un des accompagnateurs connaît bien le site Wildlife in need.

Le projet concerne 2 classes soit environ 40 élèves. Madame Laville accompagnera le groupe en plus des 2 enseignants en charge des classes concernées et de Madame Bellan-Payrault (infirmière) qui a été sollicitée et a accepté d'être le 4^{ème} accompagnateur.

Les dates des 22 et 23 avril sont encore à confirmer en fonction des possibilités d'hébergement.

Lors du Conseil d'Ecole au cours duquel le projet a été présenté, les parents ont souligné le coût élevé du projet. Madame Baud précise que d'autres solutions de logement sont en cours d'étude pour essayer de réduire le coût, mais indique qu'il n'est pas aisé de trouver un hébergement en sécurité pour 45 personnes.

Devant la densité du programme, les parents suggèrent d'ajouter une nuitée au programme afin de mieux répartir les activités, mais cela augmenterait le coût de la sortie déjà jugé élevé.

Les parents suggèrent que, dans la mesure du possible, les plantes médicinales qui auront été découvertes lors du séjour puissent être plantées dans le petit espace jardin de l'école. Madame Baud indique qu'il est peu probable que de telles plantes puissent se développer hors de leur écosystème.

Le projet est soumis au vote.

N°	Objet du vote	Nb votants	Pour	Contre	ABST
7	Approbation de la sortie scolaire CE1-CE2	13	13	0	0

Point 6 : Approbation du voyage scolaire des classes de CM1-CM2

Le projet est présenté aux participants. Il s'agit d'un programme plus « aventurier » compte tenu de l'âge des élèves. Les élèves apprendront à survivre en pleine forêt et se verront remettre une attestation de survie à la fin du séjour. Les élèves dormiront une nuit sous la tente. Les tentes seront fournies par l'école mais les élèves devront apporter un tapis de sol et un sac de couchage.

Outre les enseignants accompagnant leur classe, deux autres accompagnateurs sont encore à identifier.

Les dates précises du séjour dépendront de la confirmation des disponibilités des sites visités et des hébergements.

Le projet est soumis au vote.

N°	Objet du vote	Nb votants	Pour	Contre	ABST
6	Approbation de la sortie scolaire CM1-CM2	13	13	0	0

Point 7 : Approbation du voyage scolaire de la classe de 6ème

Il s'agit d'un projet littéraire en lien avec le programme, autour de Jules Vernes : ses œuvres, son univers et son approche de l'environnement.

Les élèves devront écrire un journal de bord à la façon de Jules Vernes en utilisant le vocabulaire spécifique.

Le projet littéraire est couplé à une approche environnementale avec une conférence sur la préservation du corail et la réalisation d'activités physiques de pleine nature.

Les enseignants de Lettres et d'EPS de 6ème accompagneront le groupe : Madame Priet et Mr Louvat auxquels se joindra un 3ème accompagnateur.

En préalable à la sortie, les élèves devront avoir passé le brevet de savoir nager avec leur enseignant d'EPS.

Madame Priet n'assurant que les cours de Lettres en 6ème, son absence n'aura pas d'impact sur les enseignements des autres classes. En revanche, Monsieur Bruno organisera son remplacement pour ses activités relatives aux Services du primaire.

Quant à Monsieur Louvat, il sera remplacé par un intervenant extérieur sur ses activités d'enseignement de la natation au primaire.

Le projet est soumis au vote.

N°	Objet du vote	Nb votants	Pour	Contre	ABST
8	Approbation de la sortie scolaire des 6ème	13	13	0	0

Point 8 : Approbation du voyage scolaire de la classe de 3ème

L'objectif du projet présenté est de développer l'autonomie et la prise d'initiative des élèves.

C'est également un projet pluridisciplinaire qui fait référence aux enseignements d'EPS, SVT et Sciences Physiques Chimie avec la réalisation d'activités physiques et de l'éducation au développement durable.

Les élèves pourront découvrir la plongée et passer leur 1er degré de plongée Open Water certification PADI ou le niveau 2 pour ceux qui auraient déjà le 1er niveau.

Au préalable, les élèves devront avoir fournir obligatoirement un certificat médical d'aptitude à la plongée, une autorisation parentale et une attestation de savoir nager (délivrée par l'enseignant d'EPS).

Le stage de plongée s'effectue dans une zone peu profonde et sans courant marin.

Les accompagnateurs sont Madame Quesada et Monsieur Djelloul-Tahar. Madame Querné et Monsieur Laurent fourniront du matériel pédagogique en lien avec les aspects de leurs disciplines qui seront abordées pendant le séjour. Les remplacements doivent encore être organisés.

Des représentants des parents et des enseignants attirent l'attention sur le fait que la plongée est un sport à risque qui fait peser une lourde responsabilité sur les accompagnateurs.

Madame Baud rappelle que toute activité sportive présente une part de risques. Madame Quesada a passé le niveau «advanced open water diver » et prépare Le « rescue diver ». Monsieur Baud sera également présent pendant le séjour afin de faire des photos souvenir sous-marine pour les élèves. Il est également titulaire d'un brevet de sauvetage de plongée sous-marine et d'un « dive master ».

En plus des accompagnateurs du LFM, la structure d'accueil mettra à disposition d'autres formateurs afin d'avoir 1 formateur pour 2 élèves. Enfin, un élève qui monterait des signes de difficultés dès l'étape préparatoire réalisée en piscine pourra s'orienter vers d'autres activités nautiques.

Certains parents s'inquiètent également de la bonne compréhension par tous les élèves de consignes qui seraient données en anglais ce à quoi il est répondu qu'une bonne majorité des élèves a un niveau C1 au test Cambridge. D'autre part, Madame Quesada pourra compléter les instructions en français.

Suite aux échanges, il est décidé d'amender légèrement la proposition qui sera soumises aux parents des élèves de la classe de 3^{ème} en ouvrant la possibilité pour les parents d'inscrire leur enfant à la sortie scolaire mais sans faire de plongée. Cette option donnera aussi une souplesse financière pour les parents qui auraient des difficultés.

Le projet avec cette nouvelle option est soumis au vote.

N°	Objet du vote	Nb votants	Pour	Contre	ABST
9	Approbation de la sortie scolaire des 3 ^{ème} avec option sans plongée	13	12	1	0

Point 9 : Approbation du voyage scolaire de la classe de 2nd

Prévu du 15 au 18 avril à Bohol, ce projet s'inscrit dans le cadre du projet Tara Océan – Graine de reporter sur lequel sont impliqués 4 enseignants : Madame Querné, Madame Lusigny, Monsieur Loizeau, Monsieur Laurent.

Il portera sur l'étude des éco-systèmes, de la mangrove, des rizières et des récifs coraliens et se déroule dans la poursuite d'une visité réalisée au Wetland Park.

Les élèves devront réaliser une vidéo de 3 minutes. Une présentation de tout le travail entourant le projet pourrait également être faite au sein de l'établissement.

En plus des enseignants de SVT et Sciences Physiques, Aurélie Quesada accompagnera le voyage. Elle est l'organisatrice logistique du séjour et a une forte expérience dans l'organisation et l'accompagnement de séjours pour adolescents à l'étranger.

Le projet est soumis au vote.

N°	Objet du vote	Nb votants	Pour	Contre	ABST
10	Approbation de la sortie scolaire des 2nd	13	13	0	0

Les représentants des parents saluent l'intérêt des projets présentés mais soulignent l'effort financier pour les familles.

Madame Baud rappelle qu'il s'agit aussi de répondre à une demande des parents qui souhaitent qu'il y ait des sorties scolaires. Ces dernières répondent également à des besoins pédagogiques.

Point 10 : Approbation du séjour New York 2024-2024 élèves de première et terminale BFI

Bien que s'agissant d'un projet pour l'année 2024-2025, il est présenté dès maintenant afin que les élèves et les familles puissent s'organiser sur le plan financier et la mise en œuvre d'actions pour réduire les coûts.

Il s'agit d'un projet actuellement prévu sur 10 jours qui serait réalisé une année sur deux, réunissant les élèves de 1^{ère} et Terminale BFI, avec préparation du voyage un an à l'avance. Il a pour objectif de faire découvrir New York et Washington en lien avec les programmes d'histoire-géographie et de littérature. Il s'inscrit dans une démarche de projet avec mise en place de partenariat dans le cadre du cours « connaissance du monde » et faisant l'objet d'une évaluation via une présentation orale au baccalauréat.

Le coût actuel du projet est conséquent, mais les élèves vont se mobiliser pour réduire au maximum ce coût.

Il y aurait 2 accompagnateurs : Monsieur Reder et Madame Davison qui tiendra également le rôle de guide touristique. Le coût des accompagnateurs sera supporté par le budget de la Section Américaine. Madame Davison travaille également à la recherche de sponsor pour réduire l'impact financier pour tous et a bon espoir de trouver un financement significatif.

L'organisation des remplacements sera à étudier, de même que les dates du séjour en raison des épreuves du bac. Une partie du séjour aura sans doute lieu en partie sur une période de vacances scolaires.

Afin de réduire le coût, les parents s'interrogent sur la nécessité d'aller jusqu'à New York et Washington par rapport à un voyage sur la région ouest américaine.

Les enseignants organisateurs indiquent que cette région des Etats Unis n'est pas intéressante au regard du programme d'histoire de la SI car les événements majeurs se sont passés dans les deux villes qu'il est prévu de visiter.

Madame Baud précise également que c'est une opportunité offerte aux élèves qui ne pourraient pas partir en famille.

Les participants s'accordent à dire que le projet est très intéressant et que c'est une très bonne opportunité offerte aux élèves, mais soulignent le coût très élevé pour les familles qui, pour certaines, doivent également financer des sorties pour leurs autres enfants scolarisés dans d'autres niveaux.

Après discussions, il est décidé :

- de soumettre au vote le principe du voyage afin que les élèves puissent commencer dès maintenant les recherches de financement
- de faire un point au prochain Conseil d'Etablissement de Juin afin de présenter un nouveau budget maximal en fonction des financements qui auront pu être trouvés dans l'intervalle.

Le principe du voyage est soumis au vote dans les conditions ci-dessus :



N°	Objet du vote	Nb votants	Pour	Contre	ABST
11	Approbation du principe du voyage aux US pour les élèves du BFI en 2024-2025	13	13	0	0

Monsieur d'Abboville quitte la séance à 17h45.

Point 11 : Questions diverses

Voir annexe.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Provisseure adjointe remercie l'assemblée pour sa participation aux travaux de ce jour et lève la séance à 18 h 10.

Secrétaire adjoint	Secrétaire administratif	La Présidente du CET
M Leclerc 	Mme BURGUBURU 	Mme BAUD, Provisseure 